



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Archive ouverte UNIGE

<https://archive-ouverte.unige.ch>

Chapitre de livre

2013

Extract

Open Access

This file is a(n) Extract of:

L'autorégulation émotionnelle et motivationnelle face aux difficultés
d'apprentissage en classes spécialisées: des processus nécessaires
parfois empêchés

Pelgrims, Greta

This publication URL:

<https://archive-ouverte.unige.ch/unige:92479>

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holders for terms of use.

Jean-Louis Berger
Fred P. Büchel

L'autorégulation de l'apprentissage

Perspectives théoriques et applications

LESEDITIONS **OVADIA**

Coll. André GORDAN *Au-delà des Apparences I*



SECTION 3 : L'APPRENTISSAGE AUTORÉGULÉ CHEZ LES PERSONNES AYANT DES BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

CHAPITRE 8

L'autorégulation émotionnelle et motivationnelle face aux difficultés en classes spécialisées : des processus nécessaires parfois empêchés

Greta Pelgrims

Introduction

En entrant dans une classe d'enseignement spécialisé qui accueille des élèves déclarés en difficulté d'apprentissage et de comportement, nous avons de fortes probabilités de voir certains élèves clairement investis dans leur rôle d'apprenant, alors que d'autres s'adonnent à toutes sortes d'activités et de comportements peu compatibles avec les attentes de l'enseignant. Différentes études d'observation montrent en effet que les élèves scolarisés dans des classes spécialisées⁷⁷ s'engagent peu dans une activité d'apprentissage et tendent à s'en désengager dès qu'ils

⁷⁷ Nous utilisons l'appellation *classes spécialisées* pour désigner des classes au niveau de l'école primaire ou secondaire inférieur qui regroupent, au sein de bâtiments scolaires de l'enseignement ordinaire, des élèves déclarés, à l'aide des procédures de signalement en vigueur dans le système scolaire, comme présentant des difficultés d'apprentissage et de comportement. Il s'agit de classes qui relèvent de l'enseignement spécialisé, qui fonctionnent avec un effectif d'élèves réduit (8 à 12 élèves) et multi-âge ; elles ne sont pas organisées en degrés scolaires annuels et ne présentent pas de procédure de promotion d'une année à l'autre ; l'enseignant dispose d'une certaine liberté quant aux objectifs et au programme à suivre, et il n'y a en principe pas d'évaluation certificative standardisée ou imposée par le système (pour une revue des ces aspects contextuels peu explicités, voir Pelgrims, 2001, 2009). Les élèves ont majoritairement débuté leur scolarité dans l'enseignement ordinaire et ont été orientés vers des classes spécialisées, généralement entre 7 et 9 ans, souvent après avoir redoublé un degré ou bénéficié de mesures d'appui pédagogique. Ces classes existent sous des appellations variables dans la majorité des systèmes scolaires occidentaux (Organisation de coopération et de développement économique, 2007).